



juillet 2009

Sommaire

Page 1

-Le Pays est en deuil
-Les Contrats Régionaux de
Pays 3^e génération

Page 2

-L'ORAC 2010-2014
-Le SCoT

Page 3

Le Contrat Global Seine
Amont

Page 4

-Le SAGE Nappe de Beauce
-La cellule d'animation du
GAL Beauce et Gâtinais

Page 5

La Route du Blé en Beauce

Page 6

-Les Acteurs de Culture
-LA 19
-Dans votre prochain
numéro



Pour une recherche rapide sur
le site Internet du Pays:
ci-dessus, le logo repère !

Edito

Le Pays est en deuil

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le 28 Mai dernier, le décès de M. MASSON, ancien Préfet de Région, sénateur honoraire du Loiret et maire d'Estouy jusqu'en 2001.

M. MASSON, créateur de notre Pays en 1996 - c'était alors le premier Pays de la Région Centre - avait cessé ses activités en 2004 comme Président de cette structure, puis en 2005 comme Président de la Commission Locale de l'Eau chargée d'établir le SAGE Nappe de Beauce.

Tout au long de ces années, il avait, par son action, placé notre territoire au centre de tous les débats. Ses ambitions étaient grandes pour le Nord-Loiret et c'est avec son autorité naturelle et sa parfaite connaissance des rouages administratifs qu'il a porté et défendu de beaux projets.

La construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie, d'une nouvelle sous-préfecture à Pithiviers, ainsi que la récente réalisation de l'autoroute A 19 ne sont que des exemples.

Un vibrant hommage lui a été rendu, le 3 juin, en l'église du charmant village d'Estouy qu'il a administré pendant 22 ans en tant que maire.

De nombreuses personnalités nationales, régionales, départementales, locales ainsi que de nombreux habitants de sa commune, ont accompagné celui qui aura fortement marqué de son empreinte, tout notre territoire.

Ceux qui lui succèdent ont, plus que jamais, à coeur de poursuivre le chemin qu'il a tracé, dans le seul but de servir l'intérêt général.

Monique BEVIÈRE, Présidente.

La « lettre d'informations » nouvelle formule.

Pourquoi éditer un tel document ?

Tout simplement pour associer un plus grand nombre d'élus et d'habitants du territoire, aux différentes actions menées par le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Depuis sa création, le Pays, constitué des 96 communes des 5 cantons de l'arrondissement de Pithiviers et de celui de Bellegarde, a étendu son champ d'intervention. L'objectif est de vous tenir au courant de l'avancement des principaux programmes.

Cette « Lettre d'information » est aussi et surtout la vôtre. N'hésitez pas à nous communiquer vos actualités territoriales, culturelles, de loisirs... Nous essaierons dans la mesure du possible de les insérer dans nos colonnes et de les mettre en ligne sur le site portail :

www.pays-du-pithiverais.fr

Les Contrats Régionaux de 3^e génération : un outil de structuration des territoires

Les contrats régionaux de Pays ont pour objectif de contribuer à un aménagement équilibré du territoire, en les accompagnant dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet commun de développement de l'espace régional.

Les deux premiers contrats signés avec la Région Centre ont permis au Pithiverais de développer et de mener des projets d'aménagement structurants qui ont, depuis 1998, amélioré la qualité du cadre de vie des habitants sur les six cantons que compte le Syndicat de Pays.

Le Pays aide à la réflexion, il coordonne les actions, définit les orientations avec la Région à qui il transmet les dossiers émanant de maîtres d'ouvrage divers: groupements de communes, communes, associations, établissements publics, privés ...

(lire la suite en page 2)

Le Contrat Régional de Pays, dit de 3ème génération, est en cours d'élaboration. Sur la base d'un programme global intersectoriel privilégiant les opérations collectives pour les années 2010-2014, la Région Centre nous accompagnera dans notre démarche, avec, en fil rouge de ces nouveaux contrats, un accent important mis sur le volet développement durable.

L'objet de cet accompagnement est de sensibiliser les acteurs locaux et de leur donner des outils méthodologiques pour replacer leur démarche dans la perspective d'un Agenda 21 (agenda pour le 21ème siècle).

(pour plus de détails, nous vous invitons à consulter les pages suivantes: <http://www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/accueilRegionCentre/Agenda21>)

Les Communes et C. de Communes ont été destinataires d'un questionnaire de recensement des projets pouvant relever de ce dispositif. Pour toutes questions complémentaires sur le futur Contrat Régional de Pays, nous vous invitons à contacter Liliane DESPONT au 02 38 30 64 02 ou par mail : ldespont.pbgp@wanadoo.fr ou encore consulter la rubrique « développement territorial » du site Internet du Pays www.pays-du-pithiverais.fr.



ORAC : Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce

Après une première ORAC conduite avec succès de 1999 à 2003, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais souhaite en engager une nouvelle, en partenariat avec l'Etat, la Région Centre et le Département du Loiret.



Quels sont les objectifs d'une ORAC ?

Une ORAC constitue un outil privilégié d'intervention en direction de l'artisanat et du commerce visant à :

- inciter les artisans et commerçants à réhabiliter leurs bâtiments d'activités, à moderniser et à développer leurs entreprises
- aider les partenaires locaux à définir et mettre en œuvre les actions d'accompagnement nécessaires.

L'ORAC du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais doit donc intervenir en appui à des initiatives locales visant à mettre en place, à l'échelle du Pays, un schéma cohérent d'équipements commerciaux et artisanaux de proximité, intégré à des projets globaux de développement, relevant d'une véritable démarche d'aménagement concerté du territoire.

Pour quelles raisons faire une étude ORAC ?

L'étude préalable, dont la durée est fixée à 4 mois, s'articule autour de deux volets complémentaires et indissociables :

- un volet « Diagnostic », pour mieux connaître les besoins et potentialités de l'armature commerciale et artisanale.
- un volet « Stratégie », pour recenser les projets et déterminer les plans de financement prévisionnels à mobiliser.

Cette phase d'étude préalable doit permettre de définir la « grille de lecture » et d'examen des futurs projets d'investissement.

Comment se déroule cette étude ?

Le Bureau du Syndicat Mixte du Pays, réuni le 20 mars 2009, a choisi le cabinet « Cibles et Stratégies » pour mener à bien cette étude.

Lors de cette même séance, il a validé la création d'un Comité de Pilotage, chargé du suivi de l'étude ORAC.

Votre contact :

Florence BOUVARD, chargée d'animation de l'ORAC est votre partenaire privilégiée tout au long de l'ORAC. N'hésitez pas à lui faire part de vos interrogations sur les critères d'éligibilité à l'opération, de vos projets d'investissements (acquisition de matériels, travaux de mise aux normes, etc.) dans les quatre années à venir. par téléphone au 02 38 30 64 02, par fax au 02 38 30 72 87 et par e-mail : orac.pbgp@orange.fr.

Rendez-vous sur le site Internet, dans la rubrique « Le Pays Beauce Gâtinais » pour de plus amples informations.



Un SCoT pour construire le Pithiverais de 2020

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document à valeur juridique qui constitue un cadre de référence des évolutions de développement projetées par le Pays en fixant, pour 10 ans, les orientations générales de l'organisation du territoire.

Il permet d'intégrer et de pérenniser les orientations définies dans la charte de Pays et de les traduire en objectifs d'aménagement et de développement durable.

(lire la suite en page 3)

Il assure la cohérence entre les différentes politiques sectorielles: habitat, déplacement-transport, développement économique, équipement commercial, et protection du cadre de vie et de l'environnement.

Pourquoi un SCoT sur le Pays ?

Les mutations du territoire sont importantes : influences non négligeables des zones urbaines périphériques, évolution démographique du territoire ou encore réalisation de l'A 19, etc. font que les élus du territoire doivent aujourd'hui concevoir un outil qui leur permette de définir, en commun, les perspectives de développement du territoire pour les générations futures. Le SCoT permet d'anticiper, par une réflexion globale, les nouveaux besoins, de définir un cadre de développement maîtrisé.

Comment se concrétise un SCoT sur notre territoire ?

L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT constitue le socle sur lequel vont se construire les projets futurs.

Deux scénarii d'évolution du territoire du Pays ont été présentés fin 2008 (cf. rubrique « le Pays Beauce Gâtinais » du site internet). Différentes remarques et suggestions ont émergé d'un large débat, permettant aux bureaux d'études de rédiger une première esquisse PADD, soumise aux membres du Comité technique et de Pilotage du SCoT début 2009.

Une seconde réunion de concertation, organisée par ateliers thématiques, sur le pré-projet de PADD, s'est tenue au Centre culturel à Malesherbes en avril. Elle précise le projet définitif qui sera soumis à une consultation publique d'ici l'été.

Pour tout compléments d'informations, merci de contacter le Syndicat du Pays par téléphone, au 02 38 30 64 02 ou en adressant un mail à : ldespont.pbgp@wanadoo.fr.



Un Contrat Global Seine Amont : restaurer et préserver la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques

L'eau est une richesse naturelle à préserver. Le Contrat Rural signé dès 2000 avec l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie), a mobilisé les collectivités locales et le monde agricole pour placer la sauvegarde de cette ressource en eau au cœur des décisions politiques du Pays.

En octobre 2007, le Pays s'est de nouveau engagé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région Centre en signant un Contrat Global sur les bassins versants de l'Essonne Amont. Tous les acteurs locaux démontrent une nouvelle fois leur volonté d'appliquer une politique cohérente de protection de l'eau potable et de reconquête des milieux aquatiques et des eaux souterraines.

Un Contrat Global pour quoi faire?

-Améliorer, préserver, restaurer et gérer la qualité des habitats aquatiques et les milieux humides.

-Assurer une alimentation en eau potable pour tous les habitants du territoire.

-Améliorer et préserver la qualité physico-chimique des milieux superficiels et souterrains.

Au total, 37 millions d'euros de travaux sont prévus sur 5 ans.

Exemples d'actions dans le domaine de la Gestion des cours d'eau :

-Renaturation, restauration et entretien des cours d'eau et des milieux humides.

-Recensement et étude de l'impact des prélèvements sur les cours d'eau de l'Essonne amont.

Exemples d'actions dans le domaine de l'alimentation en eau potable:

-Mise en place des protections réglementaires sur les captages d'eau potable.

-Lutte contre les pollutions diffuses sur les captages.

-Rebouchage des forages d'eau potable abandonnés.

-Études et travaux pour permettre l'accès à l'eau potable.

Exemples, enfin, d'actions dans le domaine de l'assainissement:

-Mise aux normes des stations d'épuration soumises à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

-Amélioration et création de systèmes d'assainissement collectifs eaux usées et pluviales.

-Mise aux normes des assainissements non collectifs "points noirs".

En termes de communication et de sensibilisation, les partenaires s'attacheront à mettre en cohérence leurs actions en faveur du milieu naturel sur les bassins versants de l'Essonne amont, à travers la réalisation et la diffusion de brochures de sensibilisation destinées à différents public.



Cette première plaquette est disponible auprès d'Emmanuel CAMPLO, votre animateur Eau, par e-mail à : eau.pbgp@wanadoo.fr, par tél. au 02 38 30 64 02 ou par fax au 02 38 30 72 87.

Le SAGE Nappe de Beauce

La « nappe de Beauce » constitue une unité hydrographique qui s'étend entre la Seine et la Loire. Elle se trouve répartie sur deux grands bassins, Loire Bretagne et Seine Normandie, et deux régions, Centre et Ile-de-France. Ce réservoir a une capacité de stockage estimée à 20 milliards de mètres cubes.

Un lien étroit entre nappe souterraine et cours d'eau

Les fluctuations du niveau de la nappe sont irrégulières au cours du temps et elles traduisent les variations d'entrée et de sortie d'eau.



Les différents intérêts et usages qui en dépendent, directement ou non, donnent la mesure des enjeux qui la concernent.

Les collectivités locales :

80 millions de m³ sont en moyenne prélevés chaque année, presque exclusivement dans les eaux souterraines, pour assurer l'alimentation en eau potable d'environ 1 million d'habitants. Le reste de la population du périmètre est alimenté par une ressource extérieure. Concernant l'assainissement, 275 stations ont été répertoriées sur le territoire du SAGE. La plupart des stations rejettent dans les cours d'eau à l'exception des stations situées en Beauce centrale qui effectuent leurs rejets directement par infiltration dans la nappe, en l'absence de cours d'eau.

Les irrigants :

Environ 3300 agriculteurs ont recours à l'irrigation pour faire face aux déficits pluviométriques, diversifier leurs cultures et répondre aux exigences de qualité.

Les industriels :

Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire et apparaissent un peu plus nombreux en Ile de France. Leurs activités, très diverses (agro-alimentaire,

chimie, informatique, métallurgie, papeterie, eaux minérales, etc) sont fortement liées à l'eau.

Les autres acteurs :

Riverains, pêcheurs, associations de protection de la nature, entretiennent un lien étroit avec la nappe de Beauce au travers d'activités de loisirs liées à l'eau : pêche, navigation fluviale, base de loisirs, golf, jardinage...

Qu'est ce qu'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ?

Les SAGES sont des outils de planification. Ils sont fondés sur une unité de territoire où s'imposent une solidarité physique et humaine (bassins versants, nappes souterraines, estuaires...).

L'originalité du SAGE réside dans le fait que son élaboration se base sur la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Cette concertation se traduit notamment à travers la CLE (commission locale de l'eau) qui est chargée de piloter l'élaboration du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau

La CLE du SAGE Nappe de Beauce est composée de 76 membres répartis en 3 collèges représentatifs des acteurs concernés par la gestion de l'eau :

- le collège des représentants des collectivités locales et établissements publics locaux,
- le collège des représentants des usagers (agriculteurs, industriels, consommateurs, associations de protection de la nature),
- le collège des représentants des services de l'Etat.

Le Bureau de la CLE

Le bureau, composé de 18 membres, est chargé de préparer les dossiers et les séances de la Commission Locale de l'Eau.

Les Groupes de travail

Parallèlement, pour traiter les problématiques spécifiques de la nappe de Beauce la CLE s'est organisé en 4 groupes de travail : « Juine Essonne », « préservation des milieux naturels », « gestion qualitative des eaux » et « gestion quantitative des eaux ». Ces groupes ont essentiellement un rôle de proposition.

La cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce

Pour procéder à l'élaboration du SAGE, la Commission locale de l'eau (CLE) s'est dotée d'une cellule, chargée d'assurer la concertation et l'animation.

La CLE a confié le portage de cette cellule au Syndicat du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Sophie DE RUYVER et Alison LARRAMENDY, chargées de mission et Catherine COUTARD, secrétaire, sont à votre disposition par tél. au 02.38.30.82.59, par fax au 02.38.20.72.87 et par e-mail : sagebeauce@wanadoo.fr.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter les pages « Sage » de la rubrique « Eau et Environnement » du site Internet.

La Cellule d'animation du GAL Beauce et Gâtinais: une équipe au service des acteurs culturels locaux



L'association « GAL* Beauce et Gâtinais » a travaillé aux côtés du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour animer et gérer le programme culturel européen « Beauce et Gâtinais : Arts et Culture » sur la période 2002-2008.

L'association a donc participé à la dynamisation de l'activité culturelle et touristique du territoire. Le Guide Gallimard « Beauce, La Route du Blé » et les nombreuses animations des « Week-ends de la Route du Blé » en sont les meilleurs exemples depuis 2004.

Depuis, les acteurs locaux ont pris confiance en eux. Du Pithiverais jusqu'au Bellegardois, les associations, les artistes et les collectivités tendent progressivement vers une démarche collective de

* Groupe d'Action Locale

(lire la suite en page 5)

mise en réseaux des projets et des idées, de partage des expériences et aussi de l'envie de travailler ensemble.

Les rencontres des « Lundis du GAL », chaque 3ème lundi du mois, sur des sujets libres ou sur des thématiques illustrant des projets exemplaires, ont contribué à la valorisation et à la concrétisation de nombreux projets.

Lors de sa dernière Assemblée Générale, le GAL a souhaité bâtir un nouveau socle pour assurer un développement harmonieux et durable du territoire, tant d'un point de vue culturel et social qu'économique pour favoriser l'accès à la culture et l'épanouissement de chacun.



De nouveaux statuts et un nouveau règlement Intérieur pour de nouveaux projets

L'association est aux côtés de ses adhérents pour les accompagner dans l'élaboration de leurs projets et les aider au montage de leurs dossiers de subvention, notamment aux Fonds européens.

Sur ces questions, votre correspondante est Armelle GLANDUT. Vous pouvez la joindre au 02 38 30 82 61 ou par fax au 02 38 30 72 87 et par e-mail : armelle.glandut@wanadoo.fr.

Le GAL peut également être votre partenaire pour vous aider à réaliser vos supports de communication (affiches, tracts, flyers...) ou pour vous aider à mettre en œuvre vos projets d'animation. Votre référent est David VOYER, que vous pouvez joindre au 02 38 30 87 18, par fax au 02 38 30 72 87 et par e-mail : leader.gal.bg@wanadoo.fr.

Les principales actions du GAL pour les années à venir :

- Poursuivre les projets de coopération avec nos partenaires portugais du GAL Terras Dentro et envisager des actions avec nos territoires voisins
- Valoriser les savoir-faire (métiers, artisanat, économie solidaire...) en organisant des manifestations thématiques et en développant le site portail www.pays-du-pithiverais.com pour :
- Communiquer sur les activités et projets
- Structurer et animer les réseaux des musées, des acteurs, des bibliothèques, des hébergements touristiques du territoire
- Mettre en œuvre des séminaires ciblés ou des ateliers thématiques, s'appuyant sur l'expérience et l'image très positive des « Lundis du GAL »
- Créer une "bourse" de prêt de matériels et faciliter les pratiques de mutualisation entre les acteurs locaux
- Favoriser l'élaboration de programmations culturelles coordonnées éligibles au cadre d'intervention régional en faveur des "Saisons culturelles"
- Créer un prix du GAL, sur la base d'un concours, d'un appel à projet dont l'objet pourrait être la littérature (nouvelle, poésie...) et/ou la création artistique (visuelle, musicale, théâtrale...) avec un prix spécial "Jeunesse".



Si vous vous reconnaissez dans ces idées, ces projets et souhaitez bénéficier des conseils et de l'accompagnement de l'équipe d'animation, n'hésitez plus, adhérez à l'association « GAL Beauce et Gâtinais » !

« La Route du Blé en Beauce »

Depuis 2004, le Syndicat de Pays œuvre, aux côtés des territoires partenaires, à la valorisation et à l'animation de « La Route du Blé en Beauce », projet né en Eure-et-Loir de l'Association Terre de Beauce.

Comme chaque année, le Pays participe à l'édition du programme des « Week-ends de La Route du Blé en Beauce », distribué dans les Communes et les Offices de Tourisme en avril. Il regroupe les quelques 300 animations organisées entre avril et octobre sur l'ensemble de la Beauce géographique.

Dans le Pithiverais, ce sont 57 animations qui vous sont proposées : expositions, randonnées, promenades, concerts, spectacles, festivals, animations traditionnelles et diverses, visites...

Nous espérons que vous vous y rendrez nombreux, en famille ou entre amis.



Pour vos sorties du week-end, vous pouvez aussi vous reposer sur le Guide Gallimard « Beauce La Route du Blé ». Edité en 2007, il reste cependant disponible dans les Offices de Tourisme. Trois double-pages sont consacrées au Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

(lire la suite en page 6)

Parcourez les pages de ce guide et laissez-vous surprendre par toutes les richesses qui se situent à quelques pas de chez vous et que vous ne soupçonnez pas !

Nous souhaitons pouvoir vous présenter l'édition 2010-2011 du guide « Beauce La Route du Blé » au printemps prochain.

Vous trouverez, enfin, dans les pages du www.pays-du-pithiverais.fr, plus particulièrement dans les rubriques « Actualités » et « Calendrier », toutes les informations pratiques sur « la Route du Blé en Beauce ».

Les Acteurs de culture

Que vous soyez artistes, artisans, acteurs, membres d'une association à vocation artistique, touristique et de loisirs, nous vous rappelons que le site Internet du Pays est à votre disposition pour faire connaître vos animations et manifestations.



Nous consacrons des espaces dédiés aux acteurs de culture (rubrique « Les acteurs de culture » dans la partie « la Culture, le Tourisme et les Loisirs »); vous pouvez ainsi présenter votre travail, vos œuvres et vos actions. Destinées à valoriser les forces vives du territoire, ces pages sont faites pour vous. N'hésitez pas pour prendre contact avec David VOYER au 02 38 30 72 87 ou par e-mail : leader.gal.bg@wanadoo.fr, il vous expliquera les démarches à effectuer. Vous constaterez qu'elles sont simples et qu'elles peuvent vous apporter beaucoup. La seule condition pour en bénéficier: être adhérent.

Un évènement exceptionnel: l'ouverture de l'autoroute A 19



Enfin ! Après de longues années et des écueils successifs à surmonter, de longs mois de travaux et une journée « portes ouvertes » en mai, l'autoroute A 19 reliant de ses 101 km Courtenay et Artenay a ouvert ses portes (ou barrières). Nous espérons que ce nouvel aménagement sera propice au développement économique, touristique de notre territoire et que les nuisances pour les riverains seront les plus minimales possibles, compte tenu des dispositions prises par le constructeur.

Pour les plus curieux d'entre vous, nous vous renvoyons vers les liens suivants, <http://www.arcour-a19.com>, site du concessionnaire, ou pour le Conseil Général : <http://www.loiret.com>.

Dans votre prochain numéro

Les actualités du Pays : avancement du Contrat régional de 3ème génération, le SCoT, le Contrat Global et toujours, l'actualité des Loisirs, du Tourisme et de la Culture et le Bilan de la saison d'animation des « Week-ends de la Route du Blé en Beauce » ...

N'oubliez pas que cette « Lettre d'information » est aussi et surtout la vôtre et que nous sommes à votre écoute pour diffuser vos actualités.

Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
16 avenue de la République - 45300 PITHIVIERS
Tél. : 02 38 30 64 02 - Fax : 02 38 30 72 87
pays-beauce-gatinais-en-pithiverais@wanadoo.fr
www.pays-du-pithiverais.fr

